

Conseil municipal du Lundi **26 août** 2024

séance publique à la mairie | Convoqué le 20 août 2024 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (8) : Mmes Régine DELUCA [rD] et Nathalie UBAUD [nU] (secrétaire de séance), M. Guy ALBRAND [gA], Emmanuel GHIOTTI [eG], Jean-Claude GILLON [jcG], Michel PHILIP [mP] et Bernard RENOUY [bR].

Absent, Excusés (1) : M. Alexandre BORRELLY [aB], Yannick BOYER [yB] proc à Régine DE LUCA [rD]

1. Attribution du marché de travaux pour la requalification et l'extension de l'école de Venterol.

Lot N°3 : charpente-couverture : le conseil municipal décide de valider la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 août 2024 et de retenir le prestataire suivant :

| n° | Lot | Nom de l'entreprise Adresse | Montant du Marché H.T. |
|----|----------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 3 | CHARPENTE COUVERTURE | DAUTREMER | 79 141,68 € |

Le montant total des travaux s'élève donc à 427 519,14 €

Vote unanimité (8 pour)

2. Coupe affouagère 2024/2025.

La coupe affouagère aura lieu du 01/10/2024 au 31/03/2025, 10 affouagistes inscrits, le montant est de 50 €, les garants sont Emmanuel GHIOTTI, Philippe FIORELLA et Fabrice LIGOZAT.

Vote unanimité (8 pour)

3. Questions diverses.

- Employés : un projet de délibération va être envoyé au CDG04 afin de proposer aux employés communaux une assurance prévoyance obligatoire à compter du 01/01/2025.
- Bornes de recharge électrique : [jcG] va faire une demande au SDE04 pour des subventions pour la pose de bornes de recharge électrique.
- Périmètres de protection des captages : suite au dernier mail reçu, l'hydrogéologue va être contacté afin de connaître la marche à suivre.
- Une demande a été reçue afin de faire couper une haie le long de la rue du Banchet, la voie concernée étant communale c'est au conseil municipal à décider de la suite à donner.

- Travaux goudronnage Urtis : les travaux prévus et publiés dans le précédent compte rendu auront lieu mercredi 28 août, les autres portions abîmées seront réparées par l'employé communal en attendant les prochaines demandes de subventions (requalification des centres bourgs).

- Ecole maternelle : exceptionnellement la garderie scolaire du soir fermera à 18 heures pour l'année scolaire 2024/2025.

La séance est levée à 22h05.